

Partage des richesses ! Partage du travail !

Partage des richesses :

La politique salariale s'est soldée par un échec. Au vue de l'augmentation du coût de la vie, il n'est plus concevable qu'il y ait des « laissés pour compte » à SPS. Une entreprise comme la notre (bénéfice prévisionnel de 13 M€) doit assurer un minimum pour tous.

Sud a toujours revendiqué une augmentation générale pour tous, elle garantit le coût de la vie et diminue les discriminations.

Cette politique salariale, basée sur le « mérite », a conduit certains salariés à pratiquer les dépassements sur la durée du temps de travail.

Partage du travail :

Le gouvernement essaye d'obliger à travailler plus ceux qui ont un emploi. Dans le même temps, la société compte de plus en plus de privés d'emploi ou de travailleurs précaires. Le travail est un droit inscrit dans notre constitution. Il faut admettre de partager le travail existant.

Au sein de notre entreprise, le constat est identique. Depuis plusieurs années, nous remarquons que nos directeurs incitent les salariés à en faire toujours plus pour palier le déficit en personnel suite au non-respect des plans d'embauche prévus dans le cadre de la RTT et des PRP.

Ne pouvant arriver à faire face à cette surcharge de travail, certains salariés ont perdu leurs repères. Les dépassements d'horaires sont devenus très vite récurrents jusqu'à être banalisés.

Toutes ces heures travaillées et non payées sont assimilables à du travail au noir.

Face à une telle situation et une direction feignant d'être aveugle et sourde, Sud a pris la responsabilité d'interpeller l'Inspection du travail (juillet 2004). Après enquête, notre direction a été reconnue responsable de non-respect à la durée légale du temps de travail.

Nous ne reviendrons pas sur tout le chemin parcouru. Mais avec la signature de la charte, nous venons de rentrer dans « la période de transition de 6 mois ». Période durant laquelle, toutes les organisations syndicales vont pouvoir analyser les dépassements de la durée du temps de travail. Sud attend que notre direction présente tous les éléments chiffrés : suivi des heures écrêtées pas secteurs, nombre de dépassement des 10 heures , ... mais sans aucune distinction des systèmes de gestion des heures de présence (HI, forfaits-jours, 2x8, 5x8).

L'analyse de la situation montre qu'il n'est plus possible de dissocier le problème des heures écrêtées avec celui des heures supplémentaires. Pour se mettre en conformité avec la loi et pour passer la charge, notre direction va accroître l'utilisation des heures supplémentaires. Dans certains secteurs (toujours les mêmes!), des salariés sont contraints à faire des heures supplémentaires et ce n'est pas un fait entièrement nouveau.

Nous arrivons doucement à la fin de l'année, fameux butoir des « exigences opérationnelles ». Notre direction n'hésitera pas à demander aux salariés un effort supplémentaire ! La méthode est bien rodée mais devient inacceptable. Le recours récurrent au travail en heures supplémentaires est la résultante d'une désorganisation évidente de notre entreprise.

Nos directeurs fixent en début d'année des objectifs mais ne se dotent pas des moyens (surtout humain) pour les atteindre.

Le seul objectif qui prime est dénommé « EBIT à deux chiffres ».

Il est de la conscience de tous les salariés de refuser cette logique. Il n'est plus tolérable de solliciter les salariés de SPS à travailler plus et d'être témoin de départ de précaires sous le faux prétexte qu'il n'y a plus de travail pour eux à SPS.

Sud continuera à mener sa lutte contre le non-respect de la durée du temps de travail pour stopper l'hémorragie. Mais l'action syndicale que nous avons entreprise depuis plusieurs mois ne suffira pas. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de refuser une surcharge de travail. De nombreux secteurs ont commencé à réagir pour exiger l'embauche des précaires.

**Il faut nous mobiliser pour exiger un
politique de l'emploi offensive et dire
NON au DEPASSEMENT DU TEMPS
CONTRACTUEL .**



Tél: 05-56-55-86-14

Fax : 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr